



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### SEANCE DU 20/03/2023

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 20 mars 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°4 : Budget primitif 2023 CCAS

#### **Présents :**

**Madame LUGUET Pascale Présidente**

**Madame MANDEIX Catherine Vice-Présidente**

**Madame FRECHET Christine Déléguée**

**Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame SADRES Valérie Membres élus**

**Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude Membres désignés**

#### **Absents excusés :**

Monsieur FAINZANG Bernard (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale)

Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame BASSI DONNEFORT

Florence (absente excusée), Madame MANSE Corinne (absente excusée), Monsieur

NADAU Régis (absent excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame

COPPOLA Hélène (absente excusée), Madame IZQUIERDO Nathalie (absente excusée),

Madame GONZALO Anne (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	008
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	01

## **I - Exposés des motifs**

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2023 du CCAS de Boé.

Le budget global est en suréquilibre de 8 880.20€ avec un total dépenses de 1 228 545.74€ et un total recettes de 1 237 425.94€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 221 307.10€.

La section d'investissement est en suréquilibre de 8 880.20€ avec un total dépenses de 7 238.64€ et un total recettes de 16 118.84€.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

*ABSTENTION(S) :*

**APPROUVER** : le budget primitif 2023 du CCAS, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Madame Christine FRECHET    Mme Pascale Luguët